



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2017 À 19H30 À L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉ AU 5 RUE GALE, ORMSTOWN**

**ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;**

Présent :

Kenneth Dolphin  
Jacques Guilbault  
Stephen Ovans  
Michelle Greig  
Thomas Vandor  
Chantale Laroche

Absent :

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le directeur général Philip Toone étant présent, la séance débute à 19h30.

**17-12-373 Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Stephen Ovans  
Appuyé par Ken Dolphin  
Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

**1 AFFAIRES LÉGISLATIVES**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
  - 1.2.1 Procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2017
- 1.3 Affaires relatives aux procès-verbaux
  - 1.3.1 Suivi du procès-verbal du 13 novembre 2017
- 1.4 Période de questions
- 1.5 Rapports de l'inspecteur
- 1.6 Calendrier des séances pour 2018
- 1.7 Maires suppléants
- 1.8 Signataires comptes bancaires
- 1.9 Nominations aux comités
- 1.10 Dépôt OMH Budget révisé 2017
- 1.11 Avis de motion et dépôt projet de règlement 99.3-2017 Gestion RH

**2 GESTION FINANCIÈRE**

- 2.1 Paiement des comptes à payer au 30 novembre 2017
  - 2.1.1 INFO Avantages sociaux au 30 novembre 2017
- 2.2 Contrat d'assurance-collective pour 2018-2019
- 2.3 Crête Excavation – puits # 9
- 2.4 Pavage Daoust – asphalte sentier piétonnier
- 2.5 Pavage Ultra – travaux Vallée des Outardes, 2<sup>e</sup> décompte
- 2.6 Remboursement Citoyen (client 1168)

**3 GESTION DU PERSONNEL**

**4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**

**5 GESTION DES IMMEUBLES**

**6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7 TRANSPORT ROUTIER**

**8 HYGIÈNE DU MILIEU**

**9 URBANISME ET ZONAGE**

- 9.1 Demande autorisation CPTAQ, 980 rang Botreaux

**10 LOISIRS ET CULTURE**

**11 VARIA ET CORRESPONDANCE**

**17-12-374 Adoption procès-verbal séance 13 novembre 2017**

Sur proposition de Chantale Laroche  
Appuyé par Jacques Guilbault  
Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017.

### **17-12-375 Calendrier des séances pour 2018**

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser les dates suivantes pour les assemblées ordinaires du conseil, en 2018 :

- Lundi 8 janvier 2018
- Lundi 5 février 2018
- Lundi 5 mars 2018
- Mardi 3 avril 2018
- Lundi 7 mai 2018
- Lundi 4 juin 2018
- Mardi 3 juillet 2018
- Lundi 6 août 2018
- Mardi 4 septembre 2018
- Mardi 2 octobre 2018
- Lundi 5 novembre 2018
- Lundi 3 décembre 2018

Il est également résolu unanimement d'autoriser la date suivante pour l'assemblée spéciale du conseil pour l'adoption du budget pour l'année fiscale 2019

- Lundi 17 décembre 2018

### **17-12-376 Maires suppléants mandat 2017-2021**

Considérant le nouveau conseil élu le 5 novembre 2017;

Considérant que l'article 107 du code municipal prévoit que le maire suppléant en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Thomas Vandor

Il est résolu unanimement de nommer le conseiller Ken Dolphin à titre de maire suppléant, et la conseillère Michelle Greig à titre de maire suppléant substitut, pour le mandat des années 2017-2021.

### **17-12-377 Signataires comptes bancaires CIBC et Desjardins**

Considérant le nouveau conseil élu le 5 novembre 2017;

Considérant que chaque chèque requiert deux signatures; soit une avec celle du maire ou du maire suppléant, et l'autre, celle du directeur général ou de son adjointe;

Sur proposition de Chantale Laroche

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement de remplacer les signataires aux comptes bancaires par les suivants :

- à titre de premier signataire : le maire Jacques Lapierre ou le maire suppléant Ken Dolphin ou son substitut Michelle Greig ;
- à titre de deuxième signataire : le directeur général Philip Toone ou la directrice générale adjointe Jocelyne Madore

Il est résolu également de préciser que deux signatures sont toujours requises : soit une parmi les premiers signataires, et l'autre parmi les deuxièmes signataires.

### **17-12-378 Nomination aux comités**

Considérant que le présent conseil municipal a été élu le 5 novembre 2017;

Considérant que les comités consultatifs de gestion de la municipalité nécessitent des citoyens et de conseillers à titre de membres;

Sur proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement de mettre fin aux mandats de tous les comités antérieurs, de créer les comités consultatifs suivants et de nommer les conseillers suivants à titre de membre. Les membres citoyens seront nommés à une séance ultérieure. Le Maire et le Directeur général sont d'office membres de tous les comités.

**Comité de citoyens :**

Conseillers membres : Ken Dolphin et Stephen Ovans

**Comité ressources humaines**

Conseillers membres : Michelle Greig et Stephen Ovans

**Comité de développement résidentiel et commercial**

Conseillers membres : Chantale Laroche et Thomas Vandor

**Comité activité et loisirs (incluant bibliothèque et pistes cyclables)**

Conseillers membres : Michelle Greig et Chantale Laroche

**Comité de la sécurité publique (incluant service incendie)**

Conseillers membres : Ken Dolphin et Stephen Ovans

**Comité consultatif en agriculture**

Conseiller membre : Stephen Ovans

**Comité consultatif en urbanisme**

Conseillers membres : Ken Dolphin et Stephen Ovans

**Comité de politique familiale**

Jacques Guilbault et Chantale Laroche

**Comité de politique familiale, volet Municipalité amie des aînés (MADA)**

Il est également résolu unanimement de désigner la conseillère Chantale Laroche à titre de «responsable des questions familiales (RQF), volet aînés», que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions relatives aux aînés, qu'elle ait la responsabilité du comité de pilotage et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique des aînés ;

Il est également résolu unanimement de mettre fin au **comité des travaux publics**;

Il est également résolu unanimement de nommer les individus suivants, conseillers et citoyens, au comité de l'**Office Municipale d'Habitation** (Ormstown) : Jonathan Allen, Stephen Ovans et Chantale Laroche;

Il est également résolu unanimement de continuer le mandat de Jonathan Allen à titre de représentant au conseil d'administration provisoire du **nouvel Office Municipale d'Habitation** regroupant les Offices municipal d'habitation d'Ormstown, Franklin, Huntingdon, Saint-Chrysostome et Howick;

Il est également résolu unanimement de nommer Jacques Guilbault à titre de représentant au sein de la **Régie intermunicipale de la Patinoire régionale de Huntingdon**.

**17-12-379 Dépôt budget révisé OMH pour 2017**

Le directeur général dépose le budget révisé de 2017 présenté par l'Office municipal d'habitation (OMH), indiquant une contribution de la municipalité pour un montant de 70 105 \$.

**17-12-380 Avis de motion et dépôt projet règlement 99.3-2017 Gestion RH**

Considérant que des modifications doivent être apportées au règlement 99.2-2017 concernant les vacances des employés de la municipalité;

Un avis de motion est donné par le conseiller Stephen Ovans à l'effet qu'il présentera, à une séance ultérieure, le projet de règlement 99.3-2017 modifiant les articles 7.3, 7.5 et 7.6 du règlement 99.2-2017 sur la Politique de gestion RH.

Le directeur général dépose le projet de règlement 99.3-2017 qui modifiera les articles suivants :

**7.3 Période de vacances**

*La période de référence est celle du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année.*

*A remplacer par :*

**La période de référence est celle du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril de l'année suivante.**

### 7.5 Dates de vacances

L'employeur détermine les dates de vacances en tenant compte des besoins du service. Les employés doivent indiquer leurs choix de vacances avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, faute de quoi, ils perdent leur priorité d'ancienneté pour faire les choix. La décision finale revient à l'employeur.

*A remplacer par :*

**L'employeur détermine les dates de vacances en tenant compte des besoins du service. Les employés doivent indiquer leurs choix de vacances avant le 30 avril de chaque année. La décision finale revient à l'employeur.**

### 7.6 Échéance

Les vacances accumulées dans l'année, doivent être prises au plus tard, le 31 décembre de l'année suivante.

*A remplacer par :*

**Les vacances accumulées dans l'année, doivent être prises au plus tard, le 30 avril de l'année suivant l'année durant laquelle elles sont dues.**

## **17-12-381 Liste des comptes à payer au 30 novembre 2017**

Sur proposition de Michelle Greig

Et appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses suivantes:

AL-JO CHAUSSURES (achat bottes - Miguel B.)	206.94 \$
BUDGET PROPANE (1998) INC. (propane - chauffage garage Jamestown)	144.35 \$
C. S. BRUNETTE INC. (essence et rép. Véh. - voirie)	366.02 \$
COMMUNICATIONS MJB (élaboration de la PFM - semaines du 6 au 20 nov. 2017)	517.39 \$
CONTRÔLES LAURENTIDE LTÉE (membrane - trait. Aqueduc - Dumas)	598.59 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie)	183.52 \$
CRÊTE EXCAVATION INC. (1er vers. 2017-2018 déneig. & béton & gravel - puit # 9)	54 361.78 \$
D'AMOUR & FILS INC. (quincaillerie divers)	388.78 \$
DASSYLOI (nettoyer une section sanitaire - égouts)	942.80 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires avocats)	830.12 \$
ÉDITION YVON BLAIS (loi aménagement - mise à jour # 41 - urb.)	162.80 \$
ENSEIGNES DUMAS (lettrage de tracteur & véh. Sel)	419.66 \$
ENTRETIEN PAYSAGER CAROLE VINET (entretien paysager - immeubles)	6 093.68 \$
EQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE (rép. Véh. # 9)	47.61 \$
ÉQUIPEMENTS TM INC. (LES) (rép. Véh. # 9)	1 590.34 \$
FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation octobre 2017)	64.00 \$
FORMULES MUNICIPALES (relevé du dépouillement- élections)	43.85 \$
G.P. AG DISTRIBUTION (rép. Véh. # 19)	317.89 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence véh. Voirie)	575.00 \$
GROUPE ENVIRONEX (frais lab. Eau potable, usée & brute)	1 457.02 \$
GROUPE NEOTECH (hon. Info. Renouv. & problème - back-up)	569.13 \$
JALEC INC. (accès réseau - radios mobiles - nov. 2017)	238.40 \$
JASALEX 2013 (fabrication d'une grille - égouts)	105.78 \$
LIBRAIRIES BOYER (achat livres - Bibliothèque)	290.33 \$
M.R.C. HAUT SAINT LAURENT (maintien d'inventaire - juillet, août & sept. 2017)	2 560.98 \$
MARTECH INC. (pièces - enseignes)	554.76 \$
MÉLIMAX TRANSPORT INC. (vider conteneur - Écocentre)	1 650.79 \$
MINES SELEINE (76,43 tm - sel)	7 666.25 \$
NET COMMUNICATIONS INC. (hébergement 25 courriels - déc. 2017)	28.74 \$
O-MAX INC (produits nettoyeurs - parc)	181.22 \$
ORMSTOWN FIRE DEPARTMENT (dépenses pompiers octobre 2017)	933.75 \$
PARAGRAPHE (achat livres - Bibliothèque)	206.82 \$
PETRO-CANADA (essence véh. # 12)	120.00 \$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (pièces - véh. Voirie et pompiers)	186.55 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers)	753.22 \$
RATTE, MAGASIN F. (cartouche & papeterie - HV)	73.50 \$
RCI ENVIRONNEMENT (location contenant - centre réc. - oct. 2017)	23.00 \$
RECY-COMPACT INC. (service de recyclage - nov. 2017)	8 486.39 \$
SHELL CANADA (PRODUITS) (essence véh. Voirie)	1 363.05 \$
SIGNALISATION COMO INC. (signalisation - bris aqueduc - Rte 138 & Rte 201)	983.04 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (avis public - réseau aqueduc & scrutin)	755.41 \$
STATE CHEMICAL LTD (THE) (sel - trottoirs - HV)	313.31 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (rép. Éclairage - centre réc.)	206.96 \$

VEOLIA WATER TECHNOLOGIES (rép. De la connection de la flotte - égouts)	402.41 \$
VINCENT GRANGER SERVICE PLUS (appel de service ajouter 6 conseillers er maire)	103.48 \$
	<u>98 069.41 \$</u>
<b>Plus projets:</b>	
CONSTRUCTION J. THEORET INC. (projet - traverse piétonnière - Vallée des Outardes)	879.56 \$
PAVAGES ULTRA INC. (décompte # 2 - pavage etc. - Vallée des Outardes)	287 734.33 \$
PILON, ANDRÉ (Hon. Surveillance - projet - Vallée des Outardes)	9 117.52 \$
S.M. (LES CONSULTANTS) INC. (plans & devis - puit # 9)	3 495.24 \$
	<u>301 226.65 \$</u>
<b>Plus paiements durant le mois:</b>	
Salaires du 5 novembre au 18 novembre 2017	43 503.28 \$
Rémunération des élus du 27 septembre au 1 Novembre 2017	567.44 \$
Chartrand, Léo (location garage municipal - nov. - rue Jamestown)	977.29 \$
DMT Immobiliers Inc. (loc. kiosque - nov. 2017)	291.86 \$
DMT Immobiliers Inc. (suppl. loyer - kiosque - nov. 2017)	37.37 \$
Financière Banque Nationale (Prêt FBN #1)	1 655.58 \$
Desjardins Sécurité Fincancière (ass. Coll. Nov. 2017)	4 540.14 \$
Bell (téléphone - pompiers - oct. - nov. 2017)	62.72 \$
Targo (frais téléphone & internet - HV - nov. 2017)	200.92 \$
Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 29 oct. Au 9 nov. 2017)	950.00 \$
PCI Design Inc. (3 stores - HV)	927.85 \$
RCI Environnement (collecte de déchets - Octobre 2017)	20 125.30 \$
Hydro	2 302.86 \$
Visa (registre foncier)	7.00 \$
Bell Mobilité	185.43 \$
	<u>76 335.04 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>475 631.10</u></b>

### **17-12-382 Contrat d'assurance-collective pour 2018-19**

Considérant que le contrat d'assurance-collective actuel avec Desjardins Financière sous la gérance de la Fédération des Municipalités du Québec (F.Q.M.) prendra fin le 31 décembre 2017;

Considérant l'ajout du soutien administratif du courtier Assurances Joanne Brisson Dumouchel Inc.;

Considérant qu'à de fins de comparaison, le tableau des soumissions présentées ci-dessous n'indiquent que le montant des primes, mais que le détail des taux utilisés sont indiqués sur l'annexe ci-jointe;

	Desjardins 23195 2017	Desjardins 2018 16 mois	La Capitale 2018	Humania 2018 17 mois	Manuvie 2018 28 16 mois	Manuvie 2018 - 28 16 mois
<b>Protection</b>	<b>Prime mensuelle</b>	<b>Prime mensuelle</b>	<b>Prime mensuelle</b>	<b>Prime mensuelle</b>	<b>Prime mensuelle</b>	<b>Prime mensuelle</b>
Vie de base (/1 000 \$)	162.25 \$	244.75 \$	136.81 \$	278.44 \$	268.13 \$	268.13 \$
M.A.M. (/1 000 \$)	29.56 \$	32.31 \$	26.81 \$	41.25 \$	44.00 \$	44.00 \$
Vie familiale	14.32 \$	31.36 \$	12.16 \$	30.48 \$	23.71 \$	23.71 \$
Longue durée (/100 \$)	881.57 \$	1 129.68 \$	718.36 \$	1 035.30 \$	893.11 \$	893.11 \$
<b>Sous Total:</b>	1 087.70 \$	1 438.10 \$	894.15 \$	1 385.46 \$	1 228.94 \$	1 228.94 \$
Courte durée (/10 \$)	1 160.75 \$	1 043.56 \$	1 099.61 \$	1 192.35 \$	1 017.06 \$	1 017.06 \$
Maladie						
- ind.	878.71 \$	776.30 \$	670.53 \$	766.64 \$	608.09 \$	608.09 \$
- fam.	313.80 \$	277.23 \$	314.37 \$	273.78 \$	191.18 \$	191.18 \$
- mono.	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
- couple	1 004.20 \$	887.16 \$	756.20 \$	876.12 \$	630.00 \$	630.00 \$
	2 196.71 \$	1 940.69 \$	1 741.10 \$	1 916.54 \$	1 429.27 \$	1 429.27 \$

<b>AJOUT DENTAIRE</b>						
- ind.	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	129.50 \$
- fam.	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	47.86 \$
- mono.	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
- couple	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	155.08 \$
	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	332.44 \$
<b>Sous -total</b>	<b>3 357.46 \$</b>	<b>2 984.25 \$</b>	<b>2 840.71 \$</b>	<b>3 108.89 \$</b>	<b>2 446.33 \$</b>	<b>2 778.77 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 445.16 \$</b>	<b>4 422.35 \$</b>	<b>3 734.85 \$</b>	<b>4 494.35 \$</b>	<b>3 675.28 \$</b>	<b>4 007.72 \$</b>
<b>Part Employeur</b>	<b>3 391.66 \$</b>	<b>3 374.25 \$</b>	<b>2 849.69 \$</b>	<b>3 429.19 \$</b>	<b>2 804.24 \$</b>	<b>3 057.89 \$</b>
<b>avec taxe</b>						
<b>Part Employé(e)s</b>	<b>1 453.57 \$</b>	<b>1 446.11 \$</b>	<b>1 221.30 \$</b>	<b>1 469.65 \$</b>	<b>1 201.82 \$</b>	<b>1 310.52 \$</b>

Sur proposition de Michelle Greig  
Appuyé par Thomas Vandor

Il est résolu unanimement d'autoriser à la firme Financière Manuvie, le contrat pour l'assurance-collective pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 avril 2019, avec l'option dentaire, le tout pour une prime mensuelle totale au montant de 4 007,72 \$, pouvant varier selon les salaires et les plans des employés, et que le maire et le directeur général en soient les signataires.

### **17-12-383 Crête Excavation – puits # 9 Dumas**

Considérant que l'ouverture du nouveau puits numéro 9 requiert un chemin d'accès;

Considérant que ledit chemin d'accès nécessite une fondation de pierre avec béton, gravelle, et brique concassé;

Sur proposition de Chantale Laroche  
Et appuyé par Ken Dolphin

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 12 790,20 \$ (avant taxes) en faveur Crête Excavation Inc aux termes de la facture 3530, pour des travaux au puits numéro 9.

### **17-12-384 Pavage Daoust – asphalte sentier piétonnier**

Considérant que le sentier piétonnier reliant la rue de la Vallée à la Route 138 et le chemin de la Rivière des Outardes, nécessite une couche d'asphalte ;

Considérant qu' un appel d'offres par invitation a eu lieu, et le meilleur prix provenait de la firme Pavage Daoust de Ste-Barbe, Qc ;

Fournisseurs:	<b>Pavage Daoust</b>	Les Pavages Expert inc.	Les Pavages Ultra inc.
Place d'affaire :	<b>Ste-Barbe</b>	Mercier	Mercier
Coûts :	<b>2 600.00\$</b>	3 000.00\$	3 996.00\$

Sur proposition de Chantale Laroche  
Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser une somme de 2 600,00\$ (avant taxes) en faveur de Pavage Daoust de Ste-Barbe, Québec, afin de fournir l'asphalte et compléter les travaux d'asphaltage au sentier piétonnier situé entre la rue Vallée et le chemin de la Rivière des Outardes.

### **17-12-385 Pavage Ultra – Déc. # 2 travaux Vallée des Outardes**

Considérant que le projet d'asphaltage, de bordure de rue et de lampadaires de la phase 1 du projet domiciliaire Vallée des Outardes, a été autorisé par la résolution 17-07-234;

Considérant que Pavages Ultra a soumis la demande de paiement numéro 2, qui a été autorisée par l'ingénieur André Pilon;

Sur proposition de Jacques Guilbault  
Et appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte numéro 2 de Pavages Ultra, pour un montant de 250 258,17\$ (avant taxes); aux termes de la facture 6348-17, et aux termes de la résolution 17-07-234.

### **17-12-386 Remboursement de taxes 2017**

Considérant qu' en février 2017, le citoyen avait payé ses taxes municipales 2017 en entier;

Considérant que par erreur, il a aussi fait le paiement de ses taxes scolaires à la municipalité;

Considérant que le citoyen demande le remboursement des taxes scolaires payées à la municipalité;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser un remboursement de 806.89\$ au client (matricule 6695-29-1070) pour des taxes scolaires payées par erreur à la municipalité.

### **17-12-387 Demande à la CPTAQ – 980 rang des Botreaux**

Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, les lots 1010-P, 1011-P et 1011-1 de la Paroisse Saint-Malachie - 980 rang des Botreaux – par Daniel Théorêt, demandeur

Considérant que la demande a pour objet d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins d'usage résidentiel accessoire, des parties des lots 1010-P et 1011-P d'un total de 1,54 hectares, où se retrouvent plusieurs bâtiments agricoles abandonnés;

Considérant que la demande, en ce qui a trait au lot 1011-1, porte sur le remodelage des limites du lot;

Considérant que la demande vise à prononcer la conformité de l'état actuel des lieux;

Considérant que pour présenter une telle demande à la CPTAQ, le conseil municipal doit se prononcer sur celle-ci, par résolution;

Considérant que la demande est conforme au règlement d'urbanisme applicable;

Considérant que la demande est conforme au Règlement de contrôle intérimaire de la MRC du Haut Saint-Laurent;

Considérant que le Schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent favorise l'implantation des activités agricoles dans le secteur;

Considérant que la demande répond aux critères de décision de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, dont :

- l'autorisation ne modifierait pas les caractéristiques du milieu;
- l'autorisation ne viendrait pas altérer l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- il n'y aura pas atteinte à l'intégrité de la zone agricole, étant donné l'état actuel des lieux et son historique;
- qu'il n'existe aucun espace disponible comparatif à ce terrain hors de la zone agricole du territoire de la Municipalité;

Il est proposé par Jacques Guilbault

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'appuyer la demande présentée par M. Daniel Théorêt, demandeur, afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 1011-1 et des parties des lots 1010-P et 1011-P du cadastre de la Paroisse Saint-Malachie d'une superficie de 1,54 hectares.

**17-12-388 Levée de la séance**

Sur proposition Michelle Greig  
Appuyé par Jacques Guilbault  
Il est résolu unanimement de lever la séance à 20h.

---

Jacques Lapierre  
Maire

---

Philip Toone  
Directeur général

CERTIFICAT – Je, soussigné, Philip Toone, Directeur général, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Philip Toone,  
Directeur général